

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 octobre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La Communauté urbaine est propriétaire de l'immeuble situé 28, rue Casimir Périer cadastré sous le numéro 96 de la section BD, où est installé le marché d'intérêt national de Lyon, dont la gestion a été confiée à la SOGELY. La SEM Lyon-Confluence, chargée d'aménager le secteur de Perrache, occupe ledit immeuble.

L'exercice de sa mission nécessite des travaux d'agrandissement dans ce bâtiment qui consistent en la création d'une surface de plancher de 70 mètres carrés par fermeture des façades au rez-de-chaussée ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

DELIBERE

Autorise la SOGELY à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur l'immeuble situé 28, rue Casimir Périer à Lyon 2° et propriété de la Communauté urbaine.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,